

Jeudi 2 février 2017

Belgocontrol teste les CDO à Charleroi et Liège

A partir d'aujourd'hui les pilotes de certaines compagnies aériennes pourront atterrir par la procédure CDO aux aéroports régionaux de Charleroi et de Liège. Une période de test doit démontrer si cette procédure est applicable en permanence sous certaines conditions.

Lors d'une CDO (*Continuous Descent Operations*), un avion suit une ligne descendante constante en phase d'atterrissage, nécessitant moins de puissance des moteurs et une consommation moindre. Et donc des rejets de CO₂ moins importants et moins d'émissions sonores, comparé à une descente en palier. Cette procédure d'atterrissage est déjà utilisée en partie, le but de ces tests étant de la formaliser et de l'utiliser le plus souvent possible sans évidemment compromettre la sécurité.

Une étude approfondie a été exécutée au préalable en collaboration entre Belgocontrol, les aéroports concernés (BSCA et Liège Airport), les autorités compétentes (SPW, la SOWAER et l'ACNAW) et certaines compagnies aériennes qui se sont portées candidates pour participer au projet (Ryanair, TUI et Wizzair à Charleroi ; ASL et TUI à Liège).

La procédure CDO formelle sera dès à présent testée par les compagnies aériennes impliquées jusqu'à la fin du mois d'août. Pendant cette période, Belgocontrol offrira à leurs pilotes la possibilité d'atterrir en CDO si les conditions (météo, densité du trafic,...) le permettent. Si ces tests s'avèrent positifs, la procédure serait installée en permanence et pour toutes les compagnies aériennes à partir de la fin de cette année.

Les tests permettront aussi de faire une estimation de l'impact sur l'environnement de la mise-en-vigueur des CDO : combien de fois la procédure pourra-t-elle être appliquée, combien de carburant peut être épargné par atterrissage, quelle est la réduction des rejets de CO₂, quels sont les effets en termes d'émissions sonores, ... ?

Johan Decuyper, CEO de Belgocontrol : « Belgocontrol veut pleinement jouer son rôle sociétal. Nous nous préoccupons fortement de l'aspect écologique de nos activités. Les CDO sont pour nous un moyen important pour réconcilier les intérêts économiques du secteur de l'aviation et leur impact sur l'environnement des aéroports. Nous explorons dès



lors toutes les possibilités qui peuvent améliorer les conditions de vie des riverains, en étroite collaboration avec nos partenaires dans le secteur aéronautique. »

A propos de Belgocontrol

Belgocontrol est une entreprise publique autonome créée en octobre 1998, dont la mission est de garantir la sécurité de la navigation aérienne dans les espaces aériens dont la Belgique est responsable. Sa zone d'activité s'étend du sol (au niveau des aéroports de Bruxelles National, Anvers, Charleroi, Liège et Ostende) jusqu'au niveau de vol 245 (8.000 mètres) au-dessus de la Belgique et des niveaux de vol 145/165 à 245 pour le Grand-Duché du Luxembourg. La région de contrôle située au-dessus de 8.000 mètres relève de la compétence du centre EUROCONTROL de Maastricht qui gère de façon commune l'espace aérien supérieur belgo-luxembourgeois, néerlandais et de l'Ouest de l'Allemagne.

A propos du FABEC

La restructuration de l'espace aérien européen en blocs d'espace fonctionnels (FAB – Functional Airspace Block), à laquelle les Etats membres de l'Union européenne se sont engagés, est un des résultats les plus visibles des règlements du Ciel unique européen adoptés en mars 2004. Bien que la Suisse ne soit pas un membre de l'UE, elle participe au projet Ciel unique.

Avec ses homologues d'Allemagne, de France, du Luxembourg, des Pays-Bas et de Suisse, Belgocontrol, le fournisseur belge de services de navigation aérienne, est membre du FABEC (FAB Europe Central), un bloc d'espace aérien commun dont le but est d'améliorer l'efficacité de la navigation aérienne au cœur de l'Europe. Pour plus d'information sur le FABEC, visitez www.fabec.eu

Contact: